

cours préparé dont personne n'avait eu vent, et puis tentera-t-il de fermer la bouche à la députation? Je le prie de dire s'il osera agir ainsi?

Le très hon. MACKENZIE KING: La procédure parlementaire veut que l'Orateur mette une motion en délibération. L'honorable représentant pourra ensuite prendre la parole, s'il le désire.

Des VOIX: La motion n'est pas sujette à débat.

Le très hon. MACKENZIE KING: La motion n'est pas sujette à débat, mais l'Orateur peut quand même la mettre en délibération. Si mon honorable ami tient à prendre la parole, j'en serai très heureux.

L'hon. M. MANION: J'y tiens certes.

D'abord, Monsieur l'Orateur, je voudrais souligner sans ambages qu'on ne me fait pas une faveur particulière en me laissant parler, pas plus que la députation n'a témoigné des égards au premier ministre en le laissant commenter une motion qui n'est pas sujette à débat. Je veux que cela soit bien compris. Je veux aussi faire remarquer que, d'après une coutume constante au Parlement canadien, le gouvernement communique toujours au chef de l'opposition une copie du discours du trône environ une heure d'avance, et jusqu'ici le Gouvernement actuel l'avait toujours fait. Cette civilité a été omise, aujourd'hui, même après que vous, Monsieur l'Orateur, avez eu entre les mains une copie du discours du trône. A ma connaissance, aucun membre de la Chambre n'en a reçu une copie, sauf le premier ministre et l'Orateur. Je fais simplement remarquer la chose, parce que c'est un manque de courtoisie qui non seulement contredit nos coutumes parlementaires et celles de la chambre anglaise, mais indique aussi de la part du premier ministre l'intention inéquitable de surprendre complètement la députation par la mesure inouïe qu'il a prise aujourd'hui. Avant de me rendre au Sénat, je ne soupçonnais pas du tout que tel fût le dessein du premier ministre. Il a convoqué aujourd'hui le Parlement canadien de la façon ordinaire. Il a fait venir les députés de toutes les régions du pays, dans le dessein apparent, autant qu'on puisse en juger,—nous ne savons pas encore quelle est son intention,—de dissoudre la Chambre, ce soir. C'est ce que je crois comprendre, c'est l'unique conclusion que je puisse tirer, bien que dans un passage de son discours le très honorable premier ministre ait dit que nous comprenions ce qu'il avait en l'idée. Je doute que, lorsqu'il a pris la parole au cours de la dernière session, ses propres idées fussent pleinement arrêtées, car d'ordinaire, quand le très honorable membre fait des remarques

comme celles qu'il a prononcées alors, il se ménage une porte de sortie ou une échappatoire. C'est ce qu'il a fait alors.

L'unique raison pour laquelle je mentionne particulièrement la chose, Monsieur l'Orateur, c'est que cette façon de traiter une opposition est si inusitée. Non seulement le très honorable premier ministre annonce dans le discours du trône, à l'ouverture d'une session censément régulière, la tenue d'élections immédiates, mais il prépare en outre un discours politique devant être prononcé cet après-midi sans que personne ait eu l'occasion de préparer une réponse d'avance. Pendant les commentaires du premier ministre, j'ai cherché à établir les grandes lignes des remarques que m'inspire ce geste sans précédent. Pour ce motif, Monsieur l'Orateur, je sollicite votre indulgence ainsi que celle de la députation, si mes observations sont fort décousues.

Dès que le très honorable premier ministre et son cabinet eurent pris pareille décision, il était si facile d'agir avec la courtoisie qu'un premier ministre et un gouvernement observent d'ordinaire. Cependant, je dois dire que ce n'est pas la première fois que le très honorable membre fait preuve de ce genre d'impolitesse à mon égard, depuis que je suis chef de l'opposition. Je le regrette beaucoup, car bien des fois dans le passé j'ai dit que quels que fussent les défauts du premier ministre—et je crois les avoir signalés aussi souvent que quiconque—c'était là un défaut qu'il n'avait pas; il avait l'habitude d'être courtois dans ses rapports sociaux et autres. Mais en l'occurrence il ne fait preuve d'aucune courtoisie. Du point de vue politique, il a fait, à mon sens, une manœuvre peu scrupuleuse en décidant d'ordonner des élections immédiates sans en avoir prévenu les électeurs, afin d'étouffer toute discussion en cette enceinte et dans le pays—du moins toute discussion préparée—et d'obtenir de la population canadienne une décision brusquée sur cette importante question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami, voudrait-il me permettre de dire un mot sur ce qu'il appelle un manque de courtoisie de ma part en ne lui communiquant le discours du trône? Il se rendra compte qu'un tel document contenant une déclaration d'appel immédiat au peuple devait être tenu absolument secret. Autrement, mon honorable ami le sait bien, la nouvelle aurait couru les rues avant même qu'elle eût été annoncée au Parlement. C'est la seule raison pour laquelle des copies du discours n'ont pas été distribuées.

L'hon. M. MANION: Le très honorable premier ministre double maintenant ses torts d'un affront. Il donne à entendre que s'il m'avait communiqué le texte, j'aurais crié la